

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1623

10 août 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 3) S. à r.l. | 77876 | Garivet S.à r.l. | 77885 |
| Anthemis | 77888 | General Administration Luxembourg S.A. | 77887 |
| Bilbow SA | 77902 | GE Real Estate Central European Investors S.à r.l. | 77885 |
| Compagnie Européenne de Téléphonie S.A. | 77877 | Gesecalux S.A. | 77887 |
| EAVF WGS SCS | 77879 | G&G Express S.à r.l. | 77886 |
| ECAS II S.à.r.l. | 77879 | GIB Group International | 77887 |
| ECAS S.à r.l. | 77879 | Gipar S.A. | 77877 |
| Ekabe S.A. | 77879 | Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav | 77877 |
| Eliade Invest S.A. | 77880 | Gourmand'In S.A. | 77888 |
| ELK Services S.A. | 77880 | Grossfeld S.A. | 77888 |
| Elysis Trading S.A. | 77880 | Grossfeld S.A. | 77895 |
| Endurance HC Zeta S.à r.l. | 77880 | Grossglockner S.à r.l. | 77886 |
| Equal Invest S.A. | 77881 | Hadar S.A. | 77886 |
| Erbe Finance | 77881 | Hogalux Sàrl | 77880 |
| EUDECO - European Development Company S.A. | 77881 | I.D.F. S.A. | 77887 |
| Eurice Participations S.A. | 77882 | Kapinvest Europe Holding S.A. | 77901 |
| Euro Investments (W) S.A. | 77858 | Letzre | 77876 |
| European Capital S.A. SICAR | 77882 | LFPE S.C.A. SICAR | 77897 |
| European Retail Investment Holding II S.à r.l. | 77882 | Luxnine S.A. | 77902 |
| European Retail Investment Holding S. à r.l. | 77882 | MSEOF Pascal Lux S.à r.l. | 77892 |
| European Sicav Alliance | 77883 | Opus Investment 2 S.à r.l. | 77895 |
| Eurostamm A.G. | 77883 | Royal Logistics Holding S.A. | 77878 |
| Exodus S.A. | 77883 | Swedish Wind 1 S.à r.l. | 77878 |
| Faber Digital Solutions S.A. | 77884 | Triplas Synthetic CDO S.A. | 77881 |
| Financial Hugo S.A. | 77884 | T.T.M. S.à r.l. | 77878 |
| Finer S.A. | 77885 | Valbonne Rail S.A. | 77901 |
| Folinvest S.A. | 77886 | Varaval S.A. | 77904 |
| Fralimo Holding S.A. | 77886 | Vespucci Finance S.à r.l. | 77900 |
| Freepost S.à r.l. | 77883 | Vespucci International S.à r.l. | 77900 |
| Frohboesestrasse S.à r.l. | 77884 | Westhorn S.A. | 77901 |
| GAIA Real Estate Investments S.A. | 77888 | WGC - Worldwide Glass and Ceramics Investment S.A. | 77879 |

Euro Investments (W) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.014.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of „Euro Investments (W) S.A.“, a société anonyme, having its registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104014 (the “Company”), incorporated pursuant to a notarial deed on 9 November 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 24 January 2005 number 66. The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 30 June 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 28 July 2009 number 1451.

The meeting was opened with Mr. Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Alexandra Pizzo, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of four (4) categories of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares and the class D shares;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

3. Complete restatement of the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose;

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides approve the creation of four (4) categories of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares and the class D shares and decides to allocate the existing one hundred and sixty thousand (160,000) shares of the Company between the various categories as follows:

- sixty-eight thousand eight hundred ninety-six (68,896) class A shares;
- twenty thousand (20,000) class B shares;
- thirty-five thousand five hundred fifty-two (35,552) class C shares; and
- thirty-five thousand five hundred fifty-two (35,552) class D shares.

All powers are given to the board of directors of the Company to implement this change, to exchange the existing shares of the Company against new shares of the relevant category to each shareholder and to proceed to the necessary entries in the shareholders' register of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5 of the articles of association of the Company is amended to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at four million euro (EUR 4,000,000.-), represented by sixty-eight thousand eight hundred ninety-six (68,896) class A shares, twenty thousand (20,000) class B shares, thirty-five thousand five hundred fifty-two (35,552) class C shares and thirty-five thousand five hundred fifty-two (35,552) class D shares, each having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below."

Third resolution

The general meeting decides to fully restate the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose, so as to read as follows:

Definitions

Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below,

"Allocation Notice" has the meaning given to this term in Article 7.5 of the Articles of Association.

"Articles of Association" mean the articles of association of the Company as amended from time to time.

"Beneficiaries of the Pre-emption Right" has the meaning given to this term in Article 7.2 of the Articles of Association.

"Class A Shareholder" shall mean the holder of shares of class A, from time to time.

"Class B Shareholder" shall mean the holder of shares of class B, from time to time.

"Class C Shareholder" shall mean the holder of shares of class C, from time to time.

"Class D Shareholder" shall mean the holder of shares of class D, from time to time.

"Class A Shares" shall mean the shares of class A, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

"Class B Shares" shall mean the shares of class B, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

"Class C Shares" shall mean the shares of class C, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

"Class D Shares" shall mean the shares of class D, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, as issued from time to time with the rights set forth in the Articles of Association.

"Court Expert" has the meaning given to that term in Article 7.10 of the Articles of Association.

"Day" means any calendar day.

"Family of Class C Shareholder" means Mrs Janine Lianne Mackie and the present and future children born or to be born from the marriage between the Class C Shareholder and Mrs Janine Lianne Mackie.

"Family of Class D Shareholder" means Mrs Wilma Tondini and the present and future children born or to be born from the marriage between the Class D Shareholder and Mrs Wilma Tondini.

"Family Shareholders" means the Class C Shareholder, the Class D Shareholder, the Father and the Mother.

"Father" means the individual being the legal father of both the Class C Shareholder and the Class D Shareholder.

"Law" means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

"Mother" means the individual being the legal mother of both the Class C Shareholder and the Class D Shareholder.

"Parties" shall mean the parties to any Shareholders' Agreement.

"Pre-Emption Notice" has the meaning given to that term in Article 7.4 of the Articles of Association.

"Purchase Price" shall mean the purchase price for the Transferred Shares corresponding to the fair market value of the Transferred Shares at the time of the proposed Transfer determined as the case may be by the Seller's Expert, the Purchaser's Expert or the Court Expert by using a standard market multi criteria approach combining market multiples, book value, discounted cash flow or comparable public transaction of which price is known (taking into account circumstances at the time of the valuation and making all necessary adjustments to the assumption being used) and acting in a reasonable manner, at the time of transaction.

"Purchaser" has the meaning given to that term in Article 7.3 of the Article of Association. "Purchaser's Expert" has the meaning given to that term in Article 7.10 of the Article of Association.

"Seller" has the meaning given to that term in Article 7.3 of the Articles of Association.

"Seller's Expert" has the meaning given to that term in Article 7.10 of the Articles of Association.

"Shares" means the shares of whatever category issued by the Company from time to time as well as any convertible bond, warrant or other security issued or to be issued by the Company from time to time entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the share capital of the Company.

"Shareholders" means the Class A Shareholder, the Class B Shareholder, the Class C Shareholder and the Class D Shareholder from time to time.

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement with respect to the Company which may be concluded from time to time.

"Transfer" means any transfer of any kind, including without limitation:

- transfers of preferential subscription rights (droit préférentiel de souscription) pursuant to an increase in cash of share capital or any allotment right (droit d'attribution) pursuant to an increase of share capital by capitalisation of reserves, provisions or profits, including transfers by way of an individual waiver of such rights;

- onerous or gratuitous transfers, including transfers made pursuant to a public auction or court order or where the transfer of ownership is delayed;

- transfers following a death, or transfers made in the form of a payment in kind (dation de paiement) or by way of an exchange, split, securities loan, sale with option of redemption, contribution, partial hive-down (apport partiel d'actifs), merger or de-merger, irrespective of the form of the company, or transfers resulting from the creation of a lien, including without limitation, from the creation of a pledge (nantissement) of Shares or the enforcement of a pledge of Shares;

- transfers in trust, or by any other similar means.

"Transfer Notice" has the meaning given to this term in Article 7.3 of the Articles of Association.

"Transferred Shares" has the meaning given to this term in Article 7.3 of the Articles of Association.

"Unrestricted Transfers" has the meaning given to that term in Article 7.1 of the Articles of Association.

Art. 1. Form and Name. There exists a société anonyme under the name of "Euro Investments (W) SA" (the "Company").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. If the Company has only one shareholder, the Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the Articles of Association shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a single director of the Company (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of a regularly constituted meeting of the Shareholders (the "General Meeting") adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association, as prescribed in Article 10 below.

Art. 4. Corporate object. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments

relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at four million euro (EUR 4,000,000.-), represented by sixty-eight thousand eight hundred ninety-six (68,896) class A shares, twenty thousand (20,000) class B shares, thirty-five thousand five hundred fifty-two (35,552) class C shares and thirty-five thousand five hundred fifty-two (35,552) class D shares, each having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles of Association, as prescribed in Article 10 below

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

Each share is entitled to one vote.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares.

Art. 7.1. Subject to the provisions of Article 7.11 of the Articles of Association, the following Transfers are not subject to the pre-emption right provided for in Article 7.2 and following (the "Unrestricted Transfers"):

- (i) any Transfer of Shares among the Parties;
- (ii) any Transfer of Shares from the Class C Shareholder to the Family of Class C Shareholder;
- (iii) any Transfer of Shares from the Class D Shareholder to the Family of Class D Shareholder;
- (iv) any Transfer of Shares by any Family Shareholder to a company that is one hundred per cent (100%) directly or indirectly owned by that Family Shareholder;
- (v) Any transfer of Shares by any Family Shareholder to any new family settlement or trust that may be established after the date of these Articles of Association by either the Father, the Mother or one of their lineal descendants, provided that the family settlement or trust satisfies the following conditions:

I) the settlement or trust must be for the exclusive benefit of either (a) one or more lineal descendants of the Father and the Mother, or (b) the surviving spouse of a deceased lineal descendant of the Father and the Mother, provided that at the time of the death of the deceased lineal descendant he or she was then legally married to said spouse and there were no legal proceedings then pending for a legal separation of the parties or for the dissolution of their marriage in any court;

II) the trustees of the settlement or trust must have first executed and delivered to the registered office of the Company an accession agreement agreeing to be bound by the terms and conditions contained in any Shareholders' Agreement.

Art. 7.2. Any Shareholder intending to Transfer all or part of his Shares other than pursuant to an Unrestricted Transfer grants the other Shareholders (the "Beneficiaries of the Pre-emption Right") the right to preempt all (and not part) of the Shares which are the subject of the Transfer (the "Pre-emption Right"). The Pre-emption right similarly applies mutatis mutandis pursuant to the conditions described below in the event of a Transfer resulting from a death.

Art. 7.3. Following receipt of a firm offer for the Shares made in good faith that a Shareholder (the "Seller") wishes to accept, the Seller shall notify the proposed Transfer of Shares (except for the Unrestricted Transfers referred to in Article 7.1) to the Beneficiaries of the Pre-emption Right as required pursuant to Article 7.2 above (the "Transfer Notice").

In the event of a Transfer resulting from a death, the Transfer Notice must be given upon opening of the procedure of transfer of the estate (ouverture de la succession) to the heirs (who shall be deemed to be the Sellers), by one of the duly authorised heirs.

The Transfer Notice must include the following information:

- i. the name (or company name) and the address (or the registered office) of the proposed purchaser(s) (individually or collectively, the "Purchaser");
- ii. the identity of the person(s) having ultimate control of the Purchaser (if the Purchaser is not an individual);
- iii. the number of Shares to be Transferred by the Seller (the "Transferred Shares");
- iv. the Purchase Price together with a copy of the relevant expert's reports in accordance with the provisions of Article 7.10 of the Articles of Association;
- v. the terms and conditions of payment of consideration for the Transferred Shares;
- vi. the other terms and conditions of the Transfer that would facilitate the valuation of the Purchaser's offer, including, inter alia, the warranties as to liabilities, net assets, of restitution of the price or any other warranties and assurances requested by the Purchaser together with the costs incurred in the Transfer; and
- vii. the accession agreement to any Shareholders' Agreement by the Purchaser if the Purchaser is not a party to any Shareholders' Agreement on the date of the Transfer Notice, without which the Transfer shall be prohibited.

Art. 7.4. Within one hundred and twenty (120) Days from receipt of the Transfer Notice, the Beneficiaries of the Pre-emption Right may notify the Seller in writing of their decision to pre-empt the Transferred Shares at the Purchase Price (the "Pre-emption Notice"). The Pre-emption Notice shall state the maximum number of Transferred Shares that the Beneficiary of the Pre-emption Right irrevocably undertakes to purchase. Failure to mention this information in the Pre-emption Notice will result in the Pre-emption Notice being void and in the beneficiary losing its Pre-emption Right.

Art. 7.5. If the pre-emption requests exceed the number of Transferred Shares, they shall be reduced in proportion to the number of shares already held by the Beneficiary of the Pre-emption Right that issued the request, as compared to the total number of shares already held by all of the Beneficiaries of the Pre-emption Right that exercised their right, provided that such allocation of Shares may allow but shall not oblige any Beneficiary of the Preemption Rights to purchase a number of Shares that exceeds its initial request. If any, the fractional Transferred Shares shall be allocated to the highest remainder.

The allocation of the Transferred Shares among the Beneficiaries of the Pre-emption Right that made pre-emption requests shall be notified by the Seller to the Beneficiaries of the Pre-emption Right within fifteen (15) Days from the expiry of the period of one hundred and twenty (120) Days referred to in Article 7.4 above for the exercise of the pre-emption right (the "Allocation Notice").

The Allocation Notice shall include as a schedule copies of all of the Pre-emption Notices received by the Seller.

Art. 7.6. In the event that all Transferred Shares are pre-empted, the Beneficiaries of the Pre-emption Right that made pre-emption requests shall purchase the Transferred Shares and pay the Seller the Purchase Price within a period of forty-five (45) Days following receipt of the Allocation Notice.

Art. 7.7. In the event that the pre-emption requests are less than the number of Transferred Shares, the Seller shall accept the pre-emption requests despite the shortfall. In this case, the Seller shall indicate in the Allocation Notice the number of Shares that are not pre-empted together with the allocation of the Transferred Shares which are pre-empted (pursuant to Article 7.5 above) among the Beneficiaries of the Pre-emption Right that exercised their right. The Beneficiaries of the Pre-emption Right shall purchase the relevant number of Transferred Shares and pay the Seller the Purchase Price within a period of fifteen (15) Days following receipt of the Allocation Notice. The Seller shall be free to Transfer the Shares that are not pre-empted pursuant to Article 7.8 below.

Art. 7.8. In the event that the Beneficiaries of the Pre-emption Right do not exercise their pre-emption right, the Seller may Transfer all, but not part, of the Transferred Shares within a period of fifteen (15) Days from the date of the waiver or loss of the pre-emption right.

The terms and conditions of this Transfer, particularly with respect to the Purchase Price, must be the same as those described in the Transfer Notice, otherwise a new pre-emption right procedure will commence, applicable to the Transfer contemplated by the Seller.

Art. 7.9. Any Transfer or purported Transfer in violation of the provisions of these Articles of Association or of any provisions of any Shareholders' Agreement shall be null and void ab initio and of no force and effect and the purported transferees shall have no rights or privileges in, or with respect to, the Company or the Shares purported to have been so Transferred and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its books and records.

Art. 7.10. The Purchase Price for the Transferred Shares shall be determined as follows:

- a. The Purchase Price shall be determined by an expert (the "Seller's Expert") designated by the Seller among the investment bank/audit firms with international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties.
- b. The Sellers' Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment.
- c. If the Purchaser does not agree on the determination of the Purchase Price performed by the Seller's Expert, he may appoint another expert (the "Purchaser's Expert") to be designated among the investment bank/audit firms with

international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties to proceed to a new determination of the Purchase Price.

d. The Purchaser's Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment.

e. If the Seller and the Purchaser cannot reach an agreement on the determination of the Purchase Price following the issue of the Purchaser's Expert report, any of them may request the President of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, to appoint an expert (the "Court Expert") who shall be chosen from the investment banks/audit firms with international reputation operating in Luxembourg, that are independent towards the Parties with the mission to determine the Purchase Price. The Court Expert shall act as the joint representative of the parties within the meaning of article 1592 of the Luxembourg Civil Code. The Court Expert will use its best endeavours to issue its report to the Seller and to the Purchaser within a period of thirty (30) Days from his appointment. The Purchase Price determined by the Court Expert shall be final and binding.

f. Within a period of eight (8) Days from the determination of the Purchase Price, the Seller shall send to the Beneficiaries of the Pre-emption Right a Transfer Notice in accordance with the provision of Article 7.3 above. Following the sending of the Transfer Notice, the procedure shall commence pursuant to the provisions of Article 7.4 and following above.

g. The fees and disbursements of the Seller's Expert shall be borne by the Seller.

h. The fees and disbursements of the Purchaser's Expert shall be borne by the Purchaser.

i. The fees and disbursements of the Court Expert shall be borne by the Purchaser, if the Purchase Price determined by the Court Expert is higher than or equal to the Purchase Price determined by the Seller's Expert), or by the Seller if the Purchase Price determined by the Court Expert is lower than the Purchase Price determined by the Seller's Expert.

Art. 7.11. In all situations referred to herein (including, for the avoidance of doubts, Transfers pursuant to an Unrestricted Transfer), when a transferee of Shares is not already a party to the Shareholders' Agreement, the Transfer may only be validly completed if the transferee has provided an accession agreement to the Shareholders' Agreement at least five (5) Days prior to such Transfer.

Art. 8. Powers of the general meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles of Association, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9. Annual general meeting - Other general meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on 1 June at 10.30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of such meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in the General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by way of a voting bulletin.

Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if existing, or, if exceptional circumstances require so, a category A director acting jointly with a category B director may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles of Association, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both such meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which a Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoiled (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of such meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting is held.

Art. 11. Management. For so long as the Company has a single shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) members. In case of several directors, the directors shall be of category A or of category B albeit that in such case at least one (1) director shall be of category A and at least one (1) director shall be of category B. The directors need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

In dealing with third parties, the director(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of Articles 11 and 16 shall have been complied with.

The Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Meetings of the board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

In case of plurality of directors, notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in writing or by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, twentyfour (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two (2) members, who either are present in person or assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of its members, and at least one (1) category A director and one (1) category B Director, are present or represented at a meeting of the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the directors present or represented, as long as they are at least adopted by one (1) category A director and one (1) category B director. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The present Article does not apply in the case that the Company is managed by a single director.

Art. 13. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the Sole Director or the Board shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting, or by all the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 15. Delegation of powers. The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors, president or any other position of any such entity. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors, president or any other position of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. In case of a Sole Director, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of a category A director and a category B director. As a consequence thereof, in the case of plurality of Directors, two (2) directors of the same category shall not be able to validly bind the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company may also be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company are interested in, or are a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any

such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer of the Company and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by Luxembourg law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Where required by Luxembourg law, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). Such external auditor shall be appointed by the General Meeting which determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 April and end on 31 March of the following year.

Art. 21. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year of the Company, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by Luxembourg law.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by Luxembourg law to the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest fifteen (15) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor, and such other documents as may be required by Luxembourg law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 22. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such onetenth.

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of. Generally, the General Meeting may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 23. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators).

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Euro Investments (W) S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104014 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 9 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 24 janvier 2005, numéro 66. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié daté du 30 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 28 juillet 2009, numéro 1451.

L'assemblée est ouverte heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Mademoiselle Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de quatre (4) catégories d'actions dans le capital social de la Société, nommément les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C et les actions de catégorie D;

2. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social;

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la création de quatre (4) catégories d'actions dans le capital social de la Société, à savoir les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C et les actions de catégorie D et décide de répartir les cent soixante mille (160.000) actions existantes de la Société entre les différentes catégories comme suit:

- soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (68.896) actions de catégorie A;

- vingt mille (20.000) actions de catégorie B;

- trente-cinq mille cinq cent cinquante-deux (35.552) actions de catégorie C; et

- trente-cinq mille cinq cent cinquante-deux (35.552) actions de catégorie D.

Tout pouvoir est donné au conseil d'administration de la Société pour mettre en œuvre ces changements, pour échanger les actions existantes de la Société contre les nouvelles actions de la catégorie pertinente et pour procéder à l'inscription de ces changements sur le registre d'actionnaires.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000), représenté par soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (68.896) actions de catégorie A, vingt mille (20.000) actions de catégorie B, trente-cinq mille cinq cent cinquante-deux (35.552) actions de catégorie C et trente-cinq mille cinq cent cinquante-deux (35.552) actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans pour autant en modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

Définitions

Sauf dispositions contraires, les mots et les expressions utilisés dans ces statuts et commençant par une majuscule auront les significations suivantes,

«Actionnaires» signifie l'Actionnaire de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B, l'Actionnaire de Catégorie C et l'Actionnaire de Catégorie D au fil du temps;

«Actionnaire de Catégorie A» signifie le détenteur d'actions de catégorie A au fil du temps;

«Actionnaire de Catégorie B» signifie le détenteur d'actions de catégorie B au fil du temps;

«Actionnaire de Catégorie C» signifie le détenteur d'actions de catégorie C au fil du temps;

«Actionnaire de Catégorie D» signifie le détenteur d'actions de catégorie D au fil du temps;

«Actionnaires Familiaux» signifie l'Actionnaire de Catégorie C, l'Actionnaire de Catégorie D, la Mère et le Père;

«Acquéreur» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.3 des Statuts;

«Actions» signifie les actions de quelque catégorie que ce soit émises par la Société au fil du temps ainsi que toute obligation convertible, warrant ou tout autre titre émis ou à émettre par la Société au fil du temps donnant droit, ou pouvant donner droit, directement ou indirectement, à tout moment par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un warrant ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions ou d'autres titres représentant ou donnant accès à une partie du capital social de la Société;

«Actions Transférées» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.3 des Statuts;

«Actions de Catégorie A» signifie les actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, telles qu'émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts;

«Actions de Catégorie B» signifie les actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, telles qu'émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts;

«Actions de Catégorie C» signifie les actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, telles qu'émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts;

«Actions de Catégorie D» signifie les actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, telles qu'émises au fil du temps avec les droits prévus dans les Statuts;

«Bénéficiaires du Droit de Prémption» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.2 des Statuts; «Cédant» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.3 des Statuts;

«Expert Nommé par l'Acquéreur» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.10 des Statuts;

«Expert Nommé par la Cour» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.10 des Statuts;

«Expert Nommé par le Cédant» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.10 des Statuts;

«Famille de l'Actionnaire de Catégorie C» signifie Mme Janine Lianne Mackie et les enfants présents et futurs, nés ou à naître du mariage entre l'Actionnaire C et Mme Janine Lianne Mackie;

«Famille de l'Actionnaire de Catégorie D» signifie Mme Wilma Tondini et les enfants présents et futurs, nés ou à naître du mariage entre l'Actionnaire D et Mme Wilma Tondini;

«Jour» signifie tout jour calendaire;

«Loi» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Mère» signifie la personne physique étant légalement la mère de l'Actionnaire de Catégorie C et de l'Actionnaire de Catégorie D;

«Notification de Prémption» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.4 des Statuts;

«Notification de Répartition» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.5 des Statuts;

«Notification de Transfert» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.3 des Statuts;

«Pacte d'Actionnaires» signifie tout pacte d'actionnaire relatif à la Société qui peut être signée au fil du temps;

«Parties» signifie toutes les parties à un Pacte d'Actionnaires;

«Père» signifie la personne physique étant légalement le père de l'Actionnaire de Catégorie C et de l'Actionnaire de Catégorie D;

«Prix d'Achat» signifie le prix d'achat pour les Actions Transférées correspondant à la juste valeur de marché des Actions Transférées au moment du Transfert proposé déterminée par, selon le cas, l'Expert Nommé par le Cédant, l'Expert Nommé par l'Acquéreur ou l'Expert Nommé par la Cour en utilisant une approche de marché multi-critères combinant des indices de marché, la valeur comptable, les flux de trésorerie ou une transaction publique comparable dont le prix est connu (prenant en compte les circonstances au moment de l'évaluation et faisant tous les ajustements nécessaires aux suppositions utilisées) et agissant de manière raisonnable au moment de la transaction;

«Statuts» signifient les statuts de la Société tels que modifiés dans le temps;

«Transfert» signifie tout transfert sous quelque forme que ce soit, notamment, sans que cette liste soit limitative:

- les transferts de droits préférentiels de souscription résultant d'une augmentation de capital en numéraire ou de droits d'attribution d'Actions résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices, y compris par voie de renonciation individuelle à de tels droits;

- les transferts à titre gratuit ou onéreux, alors même qu'ils auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété soit retardé;

- les transferts en raison d'un décès, ou sous forme de dation en paiement, par voie d'échange, de partage, de prêt de titres, de vente à réméré, d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, quelle que soit la forme de la ou des sociétés, ou à titre de garantie, résultant notamment de la constitution d'un nantissement d'Actions ou de la réalisation d'un nantissement d'Actions;

- les transferts en fiducie, ou de toute autre manière semblable;

«Transferts Libres» a la signification qui lui est donnée à l'article 7.1 des Statuts;

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Euro Investments (W) S.A.» (la «Société»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, elle n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes se trouvant à l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution d'une assemblée des Actionnaires régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire) et créances, de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tous types de contrats de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tous types d'instruments de dette ou de créance, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir,

céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (68.896) actions de catégorie A, vingt mille (20.000) actions de catégorie B, trente-cinq mille cinq cent cinquante-deux (35.552) actions de catégorie C et trente-cinq mille cinq cent cinquante-deux (35.552) actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives.

Chaque action donne droit à une voix.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Transfert des actions.

Art. 7.1. Sous réserve des stipulations de l'article 7.11 des Statuts, les Transferts suivants ne sont pas soumis au droit de préemption prévu aux articles 7.2 et suivants (les "Transferts Libres"):

- (i) tout Transfert d'Actions entre les Parties;
- (ii) tout Transfert d'Actions de l'Actionnaire de Catégorie C à la Famille de l'Actionnaire de Catégorie C;
- (iii) tout Transfert d'Actions de l'Actionnaire de Catégorie D à la Famille de l'Actionnaire de Catégorie D;
- (iv) tout Transfert d'Actions par l'un des Actionnaires Familiaux à une société qui est détenue à cent pour cent (100%) directement ou indirectement par cet Actionnaire Familial;
- (v) tout Transfert d'Actions par un Actionnaire Familial à un nouveau settlement ou fidéicommiss (trust) familial qui pourrait être établi après la date de ces Statuts par le Père, la Mère ou l'un de leurs descendants directs, à condition que le settlement ou fidéicommiss (trust) familial remplissent les critères suivants:

i. le settlement ou fidéicommiss (trust) familial doit être pour le bénéfice exclusif de (a) l'un ou plusieurs des descendants directs du Père et de la Mère, ou (b) le conjoint survivant d'un descendant direct du Père ou de la Mère décédé, à condition qu'au moment de son décès, le descendant direct ait été marié légalement au conjoint en question et qu'il n'y ait pas eu d'action en justice pendante pour une séparation légale ou la dissolution de leur mariage devant tout tribunal,

ii. les bénéficiaires du settlement ou fidéicommiss (trust) familial doivent avoir d'abord signé et remis au siège social de la Société un contrat d'adhésion par lequel ils acceptent d'être liés par les modalités et conditions contenues dans tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 7.2. Chaque Actionnaire envisageant de Transférer tout ou partie de ses Actions, autrement que dans le cadre d'un Transfert Libre, consent aux autres Actionnaires (les "Bénéficiaires du Droit de Préemption") le droit de préempter

la totalité (et non une partie seulement) des Actions objet du Transfert. Le droit de préemption s'applique également mutatis mutandis en cas de Transfert en raison d'un décès dans les conditions décrites ci-après.

Art. 7.3. Un Actionnaire ayant reçu une offre ferme faite de bonne foi qu'il souhaite accepter (le "Cédant"), doit notifier son projet de Transfert d'Actions (autre que les Transferts Libres visés à l'article 7.1) aux Bénéficiaires du Droit de Préemption comme prévu à l'article 7.2 ci-dessus (la "Notification de Transfert").

En cas de Transfert en raison d'un décès, la Notification de Transfert devra être effectuée dès l'ouverture de la succession au profit des héritiers (qui seront réputés être des Cédants), par l'un des héritiers dûment mandaté.

La Notification de Transfert devra comporter les éléments suivants:

- i. le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du ou des cessionnaires envisagés (individuellement ou ensemble l'"Acquéreur");
- ii. l'identité de la ou des personnes contrôlant en dernier ressort l'Acquéreur (s'il ne s'agit pas de personnes physiques);
- iii. le nombre d'Actions devant être Transférées par le Cédant (les "Actions Transférées");
- iv. le Prix d'Achat avec une copie du rapport de l'expert approprié conformément aux dispositions de l'article 7.10 des Statuts;
- v. les modalités de paiement des Actions Transférées;
- vi. les autres modalités et conditions du Transfert permettant d'apprécier l'offre de l'Acquéreur, en particulier, les garanties de passif, d'actif net, de restitution de prix ou toutes autres garanties et assurances requises par l'Acquéreur ainsi que les frais exposés; et
- vii. l'accord d'adhésion de l'Acquéreur à tout Pacte d'Actionnaires si l'Acquéreur n'est pas partie au Pacte d'Actionnaires à la date de la Notification de Transfert, faute de quoi le Transfert sera interdit.

Art. 7.4. Dans les cent vingt (120) Jours de la réception de la Notification de Transfert, les Bénéficiaires du Droit de Préemption pourront notifier le Cédant de leur décision de préempter les Actions Transférées au Prix d'Achat (la "Notification de Préemption"). La Notification de Préemption comportera, sous peine de nullité de la Notification de Préemption et de déchéance des droits prévus au présent article, l'indication du nombre maximum d'Actions Transférées que le Bénéficiaire du Droit de Préemption s'engage irrévocablement à préempter.

Art. 7.5. Si les demandes de préemption dépassent le nombre d'Actions Transférées elles seront réduites proportionnellement au nombre d'actions déjà détenues par le Bénéficiaire du Droit de Préemption dont émane la demande, par rapport au nombre total d'actions déjà détenues par l'ensemble des Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant préempté à condition qu'une telle répartition des Actions puisse permettre mais ne pas forcer tout Bénéficiaire du Droit de Préemption à acheter un nombre d'Actions qui dépasserait sa requête initiale. S'il en existe, les rompus des Actions Transférées seront attribués au plus fort reste.

La répartition des Actions Transférées entre les Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant préempté sera notifiée par le Cédant aux Bénéficiaires du Droit de Préemption dans un délai de quinze (15) Jours à compter de l'expiration du délai de cent vingt (120) Jours visé à l'article 7.4 ci-dessus pour l'exercice du droit de préemption (la "Notification de Répartition"). La Notification de Répartition comportera en annexe copie de l'ensemble des Notifications de Préemption reçues par le Cédant.

Art. 7.6. Dans l'hypothèse où la totalité des Actions Transférées serait préemptée, les Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant préempté disposeront d'un délai de quarante-cinq (45) Jours à compter de la réception de la Notification de Répartition pour acquérir les Actions Transférées et verser au Cédant le Prix d'Achat.

Art. 7.7. Au cas où les demandes de préemption seraient inférieures au nombre d'Actions Transférées, le Cédant devra les accepter malgré l'insuffisance. Dans ce cas, le Cédant, devra indiquer dans la Notification de Répartition le nombre d'Actions non préemptés ainsi que la répartition des Actions Transférées qui ont été préemptées (conformément à l'article 7.5 ci-dessus) entre les Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant exercé leur droit. Ces Bénéficiaires du Droit de Préemption disposeront d'un délai de quinze (15) Jours à compter de la réception de la Notification de Répartition pour acquérir les Actions Transférées et verser au Cédant le Prix d'Achat. Le Cédant sera libre de Transférer les Actions non préemptés dans les conditions visées à l'article 7.8 ci-après.

Art. 7.8. Dans le cas où les Bénéficiaires du Droit de Préemption n'exerceraient pas leur droit de préemption, le Cédant pourra dans un délai de quinze (15) Jours à compter du moment de la renonciation ou de la perte du droit de préemption, procéder au Transfert de la totalité, mais non partie seulement, des Actions Transférées. Ce Transfert devra être effectué dans des conditions, notamment concernant le Prix d'Achat, équivalentes à celles décrites dans la Notification de Transfert. A défaut de respecter les conditions visées ci-dessus, le droit de préemption s'appliquera de nouveau au Transfert envisagé par le Cédant.

Art. 7.9. Tout Transfert ou tout prétendu Transfert en violation des dispositions des Statuts ou de toute stipulation d'un Pacte d'Actionnaires sera nul et non avenu ab initio et sans effet et les prétendu acquéreurs n'auront ni droit ni privilèges sur ou en relation avec la Société et les Actions prétendument Transférées et la Société ne donnera aucun effet à une telle tentative de Transfert dans ses registres.

Art. 7.10. Le Prix d'Achat pour les Actions Transférées sera déterminé comme suit:

a) Le Prix d'Achat sera déterminé par un expert désigné par le Cédant (l'«Expert Nommé par le Cédant») parmi les banques d'affaires/cabinet d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas lié(e)s aux Parties.

b) L'Expert Nommé par le Cédant devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation.

c) Si l'Acquéreur n'est pas d'accord avec l'évaluation faite par l'Expert Nommé par le Cédant, il pourra désigner un autre expert (l'«Expert Nommé par l'Acquéreur») parmi les banques d'affaires/cabinet d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas lié(e)s aux Parties, pour procéder à une nouvelle détermination du Prix d'Achat.

d) L'Expert Nommé par l'Acquéreur devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation.

e) Si le Cédant et l'Acquéreur n'arrivent pas à trouver un accord sur la détermination du Prix d'Achat suite à la communication du rapport de l'Expert Nommé par l'Acquéreur, chacun d'eux pourra demander au Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg de désigner un expert (l'«Expert Nommé par la Cour») parmi les banques d'affaires/cabinet d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Luxembourg, n'étant pas lié(e)s aux Parties, avec pour mission de déterminer le Prix d'Achat. L'Expert Nommé par la Cour agira en qualité de mandataire commun des parties au sens de l'article 1592 du code civil luxembourgeois. L'Expert Nommé par la Cour devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport au Cédant et à l'Acquéreur dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation. Le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour sera final et liant.

f) Dans un délai de huit (8) Jours à compter de la détermination du Prix d'Achat, le Cédant adressera aux Bénéficiaires du Droit de Préemption une Notification de Transfert conformément aux dispositions de l'article 7.3 ci-dessus. Suivant l'envoi de la Notification de Transfert, la procédure commencera conformément aux dispositions des articles 7.4 et suivants.

g) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par le Cédant seront supportés par le Cédant.

h) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par l'Acquéreur seront supportés par l'Acquéreur.

i) Les frais et honoraires de l'Expert Nommé par la Cour seront supportés par l'Acquéreur si le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour est supérieur ou égal au Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par le Cédant, ou par le Cédant si le Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par la Cour est inférieur au Prix d'Achat déterminé par l'Expert Nommé par le Cédant.

Art. 7.11. Dans toutes les situations auxquelles il est fait ici référence (et comprenant les Transferts suivant un Transfert Libre), quand le cessionnaire des Actions n'est pas déjà partie au Pacte d'Actionnaires, le Transfert sera valablement conclu uniquement si le cessionnaire présente un contrat d'adhésion au Pacte d'Actionnaires au moins cinq (5) Jours avant un tel Transfert.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par bulletin de vote.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, s'il existe, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, un administrateur de catégorie A agissant conjointement avec un administrateur de catégorie B. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, qui est Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres. Lorsqu'il y a plusieurs administrateurs, les administrateurs seront de catégorie A ou de catégorie B. Dans ce cas, au moins un administrateur sera de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B. Les administrateurs ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateurs restants, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, le(s) administrateur(s) auront le pouvoir de représenter la Société en toute circonstance et d'effectuer tous les actes et toutes les opérations qui ne contreviennent pas à l'objet social de la Société, pourvu que les dispositions des articles 11 et 16 aient été respectées.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, déterminera les responsabilités et la rémunération (si existante) du mandataire, ainsi que la durée du mandat et toute autre condition y relative.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration.

En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En cas de pluralité d'administrateurs, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration, en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs peuvent également voter par téléphone, confirmé par écrit.

Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux (2) administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les dispositions du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut agir et délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres, et au moins un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises par la majorité des administrateurs présents ou représentés, aussi longtemps qu'elles seront prises au moins par un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions précédentes, une résolution du Conseil d'Administration pourra aussi être passée par écrit, dans quel cas elle consistera en un ou plusieurs documents contenant cette résolution et signée par chaque administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Le présent Article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbaux de réunions du conseil d'administration et des Résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tout administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration, président ou à toute autre fonction d'une telle entité. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration, président ou de toute autre fonction d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. En présence d'un seul administrateur, la Société est engagée par la signature de l'Administrateur Unique, et en présence de plusieurs administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Par conséquent, deux (2) administrateurs ayant le même pouvoir de signature ne sauront engager la Société.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15 ci-dessus.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas en cas d'Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur de la Société et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi luxembourgeoise, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Si requis par la loi luxembourgeoise, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s). Le réviseur d'entreprises est nommé par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale de la Société, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi luxembourgeoise, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises, qui rédige sur cette base leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi luxembourgeoise, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et l'Assemblée Générale décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la loi luxembourgeoise.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, S. GUDMANNSSON, A. PIZZO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 juin 2010. Relation: EAC/2010/6468. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010083613/1045.

(100094426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.768.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076787/9.

(100088955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Letzre, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.760.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 juin 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Dominique BERNARD,
- Madame Sophie VANDEVEN,

- Monsieur Christophe MOLINA, demeurant 31, avenue Bailly Ducroquet - 59130 Lambersart.
Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PRICEWATERHOUSECOOPERS

400, route d'Esch

L-1471 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour la société LETZRE

Aon Captive Services Group (EUROPE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010078843/26.

(100088526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

—
La Société constituée suivant acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 1999, numéro 140.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010076861/14.

(100088990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Gipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.962.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010076948/10.

(100088964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 109.286.

—
Les comptes annuels sociaux de Gotam Umbrella Fund (Lux) SICAV, arrêtés au 31 décembre 2008 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 10 juin 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) SICAV

Référence de publication: 2010076954/13.

(100088950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

T.T.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 142.622.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2735 du 10 novembre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.T.M. S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

La gérante

Référence de publication: 2010077545/17.

(100087803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Royal Logistics Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 48.252.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077111/9.

(100088987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Swedish Wind 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.205.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.509.

Cession

Avec effet au 16 juin 2010, l'associé de la société ci-haut mentionnée, Hg Incorporations Limited, a transféré l'entière part de ses parts sociales à:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited, une société constituée selon les lois anglaises, avec siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro 05650157.

Dès lors, l'associé unique et la répartition des parts sociales sont à inscrire comme suit:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited:

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Parts sociales de Classe A | 170,000 |
| Parts sociales de Classe B | 115,000 |
| Parts sociales de Classe C | 115,000 |
| Parts sociales de Classe D | 115,000 |
| Parts sociales de Classe E | 115,000 |
| Parts sociales de Classe F | 115,000 |
| Parts sociales de Classe G | 115,000 |
| Parts sociales de Classe H | 115,000 |
| Parts sociales de Classe I | 115,000 |
| Parts sociales de Classe J | 115,000 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010077121/28.

(100088483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

WGC - Worldwide Glass and Ceramics Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.315.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ième} chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- WGC-WORLDWIDE GLASS AND CERAMICS INVESTMENT SA, avec siège social à L-2520 Luxembourg 1, allée Scheffer, (RCS B73 315),-

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

s. Bakhta TAHAR
Liquidateur

Référence de publication: 2010077592/17.

(100088137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

EAVF WGS SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.015.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF WGS SCS
Signature

Référence de publication: 2010077378/11.

(100087501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

ECAS II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.395.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077379/10.

(100088087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

ECAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.662.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077380/10.

(100088083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Ekabe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6169 Eschweiler (Junglinster), rue de Gonderange.
R.C.S. Luxembourg B 25.662.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077382/11.

(100088046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Hogalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 27, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 8.242.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

WEBER Romain

Gérant

Référence de publication: 2010077429/12.

(100087556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Eliade Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.641.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077383/10.

(100088059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

ELK Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.378.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077384/10.

(100088053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Elysis Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.054.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077385/10.

(100087637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Endurance HC Zeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.001.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010077386/11.

(100087571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

EUDECO - European Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 106.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de EUDECO - European Development Company S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077390/13.

(100087621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Equal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.533.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077387/10.

(100088055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Erbe Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 42.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERBE FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077388/11.

(100087489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Triplas Synthetic CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.832.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire d'actionnaires du 14 juin 2010.

En date du 14 juin 2010 l'assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken, en tant que administrateur de la Société et ce avec effet immédiat.
 - de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat.
- Son mandat expirera lors de l'assemblée générale portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs:

- Johan Dejans
- Richard Breckelmans
- Paul Lamberts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010077548/22.

(100087481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

European Capital S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 111.559.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077392/11.

(100088085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

European Retail Investment Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Investment Holding II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010077394/11.

(100087518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

European Retail Investment Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Investment Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010077395/11.

(100087508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Eurice Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.402.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2010:

- la démission des administrateurs Birefield Holdings Limited, Starbrook International Limited and Waverton Group Limited a été acceptée

- la nomination en leur remplacement des nouveaux administrateurs M. Karim Van den Ende, M. Joseph Collaro et Mme Brigitte Stumm, tous trois avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2015, a été acceptée

- la démission du commissaire aux comptes Rothley Company Limited a été acceptée

- la nomination en son remplacement du nouveau commissaire aux comptes KV Associates S.A. avec siège social 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2015 a été acceptée

- le transfert du siège social au 8, boulevard Royal à L - 2449 Luxembourg a été accepté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010077703/22.

(100088072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

European Sicav Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010077396/10.

(100087530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Eurostamm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.972.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077397/10.

(100087899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Exodus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.800.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010077398/10.

(100087422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Freepost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.017.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juin 2010, et ce pour une durée indéterminée.
- Suite au changement d'adresse, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera inscrite avec adresse professionnelle à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg"

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010077402/18.

(100087795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Financial Hugo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 65.212.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société FINANCIAL HUGO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Stéphane Ebel
Le liquidateur

Référence de publication: 2010077405/16.

(100087863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Frohboesestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.124.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juin 2010, et ce pour une durée indéterminée.
- Suite au changement d'adresse, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera inscrite avec adresse professionnelle à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg"

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme
Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010077403/18.

(100087800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Faber Digital Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 71.705.

-
- Constituée suivant acte reçu par Me Robert SCHUMAN, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 14 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 903 du 29 novembre 1999.
 - Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 462 du 27 mars 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société FABER DIGITAL SOLUTIONS S.A., tenue au siège social le 4 juin 2010, que les mandats suivants ont été renouvelés pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011:

1) comme administrateurs:

- Monsieur Yves JEANBAPTISTE, gérant de société, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 13 rue du Bochet.

Monsieur Yves JEANBAPTISTE conserve également sa fonction d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Claude FABER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt.

2) comme réviseur d'entreprises:

EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-38937, avec siège social à L-8080 Bertrange, 36 route de Longwy.

Luxembourg, le 14 juin 2010.
Pour la société FABER DIGITAL SOLUTION S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010077404/29.

(100087731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Garivet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.018.

—
EXTRAIT

En date du 20 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juin 2010, et ce pour une durée indéterminée.
- Suite au changement d'adresse, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera inscrite avec adresse professionnelle à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg"

Luxembourg, le 20 mai 2010.
Pour extrait conforme
Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010077414/18.

(100087802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GE Real Estate Central European Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 58.514.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 1^{er} juin 2010 que:

- Monsieur Walid MNIF a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 31 mai 2010,
- Monsieur Frank Roseen, demeurant professionnellement à Karlovo Namesti 10, CZ-120 00 Prague 2, République Tchèque, a été nommé comme nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juin 2010 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010077416/14.

(100087542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Finer S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.858.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077406/10.

(100088093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Folinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 118.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077408/10.

(100088107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Fralimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 67.828.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010077411/10.

(100087428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Hadar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010077427/13.

(100088019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

G&G Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 118.124.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077413/10.

(100088108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Grossglockner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 4.500.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.722.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juin 2010, et ce pour une durée indéterminée.

- Suite au changement d'adresse, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera inscrite avec adresse professionnelle à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg"

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010077415/18.

(100087804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

I.D.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010077432/12.

(100088081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

General Administration Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.725.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077417/10.

(100087631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Gesecalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 55.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESECALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077418/11.

(100087491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GIB Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 19.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIB GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077419/11.

(100087510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Anthemis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 59.901.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 553 du 8 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 618 du 6 novembre 1997, en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 395 du 30 mai 1998, en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C No 143 du 5 mars 1999 et en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 334 du 9 mai 2000. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 633 du 24 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIN 2010.

ANTHEMIS
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 201007746/22.

(100088681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Gourmand'In S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.714.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077420/10.

(100087634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Grossfeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
R.C.S. Luxembourg B 75.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077421/10.

(100087678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GAIA Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.441.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of GAIA Real Estate Investments S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 130441 incorporated by deed of the undersigned notary on 30th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial") number 2012 of 18th September 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 5th January 2009 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 171 of 26th January 2009.

The meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established by the members of the bureau that out of the outstanding thirty-five million thirty-one thousand (35,031,000) shares, such shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, thirty-five million thirty-one thousand shares (35,031,000) are duly represented at this meeting.

II) All the shareholders declared having had prior knowledge of the agenda and the meeting may validly decide on all the items of the agenda without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company from thirty-five million thirty-one thousand Euro (€ 35,031,000) to twenty-seven million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six Euro (€ 27,625,376) by an amount of seven million four hundred five thousand six hundred twenty-four Euro (€ 7,405,624) as set out hereafter, by cancellation of seven million four hundred five thousand six hundred twenty-four (7,405,624) shares of a nominal value of one Euro (€ 1) per share, to absorb the losses of the Company incurred as at 31st December 2009 amounting to seven million four hundred five thousand six hundred twenty-four Euro (€ 7,405,624), in conformity with article 69 (4) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

B. Reduction of the new issued share capital of the Company from twenty-seven million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six Euro (€ 27,625,376) by an amount of twenty-seven million five hundred and ninety four thousand three hundred seventy five Euro (€ 27,594,375) to thirty-one thousand and one Euro (€31,001) by means of the repurchase of a total of twenty-seven million five hundred and ninety four thousand three hundred seventy five (27,594,375) shares with a nominal value of one Euro (€1) each from the following shareholders of the Company:

- nine million one hundred and ninety eight thousand one hundred and twenty five (9,198,125) shares from Magnat Real Estate Opportunities GmbH & Co KgaA, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Lyoner Straße 32, 60528 Frankfurt am Main, Germany (“Magnat”);

- nine million one hundred and ninety eight thousand one hundred and twenty five (9,198,125) shares from Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at 67, Gaudenzdorfer Gürtel, A-1120 Vienna, Austria (“Immoeast”), and;

- nine million one hundred and ninety eight thousand one hundred and twenty five (9,198,125) shares from Adama Holdings Public Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Chrysoroyiatisis and Kolokotroni, 3040, Limassol, Cyprus (“Adama”);

and the subsequent cancellation of twenty-seven million five hundred and ninety four thousand three hundred seventy five (27,594,375) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each at an aggregate repurchase price of twenty-seven million five hundred and ninety four thousand three hundred seventy five Euro (€ 27,594,375) and payment of such repurchase price to Magnat, Immoeast and Adama.

C. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company, so that the article 5 shall read as follows:

“ **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand and one Euro (€ 31,001) divided into thirty-one thousand and one (31,001) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) per share.”

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company from thirty-five million thirty-one thousand Euro (€ 35,031,000) to twenty-seven million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six Euro (€ 27,625,376) by an amount of seven million four hundred five thousand six hundred twenty-four Euro (€ 7,405,624), as set forth in the agenda, by cancellation of seven million four hundred five thousand six hundred twenty-four (7,405,624) shares of a nominal value of one Euro (€1) per share, to absorb the losses of the Company incurred as at 31 December 2009 in conformity with article 69 (4) of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Second resolution

The meeting resolved to approve the reduction of the new issued share capital of the Company from twenty-seven million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six Euro (€ 27,625,376) by an amount of twenty-seven million five hundred and ninety four thousand three hundred seventy five Euro (€ 27,594,375) to thirty-one thousand and one Euro (€ 31,001) by means of the repurchase of a total of twenty-seven million five hundred and ninety four thousand three hundred seventy five (27,594,375) shares with a nominal value of one Euro (€1) each shares from Magnat, Immoeast and Adama, and subsequently to approve the cancellation of nine million one hundred and ninety eight thousand one hundred and twenty five (9,198,125) shares held by Magnat, nine million one hundred and ninety eight thousand one

hundred and twenty five (9,198,125) shares held by Immoeast and nine million one hundred and ninety eight thousand one hundred and twenty five (9,198,125) shares held by Adama, each with a nominal value of one Euro (€ 1) and at an aggregate repurchase price of twenty-seven million five hundred and ninety four thousand three hundred seventy five Euro (€ 27,594,375). The meeting resolved to approve the repayment of the twenty-seven million five hundred and ninety four thousand three hundred seventy five (27,594,375) shares and the payment of such repurchase price to Magnat, Immoeast and Adama.

Third resolution

As a result of the preceding reductions of the share capital of the Company, it is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so the article 5 shall read as follows:

“ **Art. 5.** The issued capital of the Company as set at thirty-one thousand and one Euro (€ 31,001) divided into thirty-one thousand and one (31,001) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) per share.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its decrease of share capital are estimated at € 1,000,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GAIA Real Estate Investments S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.441 constituée par acte du notaire soussigné le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro n° 2012 du 18 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 5 janvier 2009, publié au Mémorial n° 171 du 26 janvier 2009.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau que sur les trente-cinq millions trente-et-un mille (35.031.000) actions, ces actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, trente-cinq millions trente-et-un mille actions (35.031.000) sont dûment représentées à la présente assemblée.

II) Tous les actionnaires, étant représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

La liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte ainsi que les procurations, afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Réduction du capital social émis de la Société de trente-cinq millions trente-et-un mille euros (35.031.000€) à vingt-sept millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize euros (27.625.376€) par un montant de sept millions quatre cent cinq mille six cent vingt-quatre euros (7.405.624€), tel qu'indiqué ci-après, par l'annulation de sept millions quatre cent cinq mille six cent vingt-quatre (7.405.624) actions d'une valeur nominale d'un euro (€1) par action, afin d'absorber les pertes subies par la Société au 31 décembre 2009 s'élevant à sept millions quatre cent cinq mille six cent vingt-quatre euros (7.405.624€), conformément à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle que modifiée).

B. Réduction du nouveau capital social émis de la Société de vingt-sept millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize euros (27.625.376€) par un montant de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (27.594.375€) afin de le porter à trente-et-un mille et un euros (31.001€) par le rachat d'un total de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze actions (27.594.375) d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune aux actionnaires de la Société suivants:

- neuf millions cent quatre-dix-huit mille cent vingt-cinq (9.198.125) actions à Magnat Real Estate Opportunities GmbH & Co KgaA, une société constituée et existant en vertu des lois allemandes, ayant son siège social au Lyoner Straße 32, 60528 Frankfurt am Main, Allemagne («Magnat»);

- neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-cinq (9.198.125) actions à Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH, une société constituée et existant en vertu des lois autrichiennes, ayant son siège social au 67, Gaudenzdorfer Gürtel, A-1120 Vienne, Autriche («Immoeast»), et;

- neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-cinq (9.198.125) actions à Adama Holdings Public Limited, une société constituée et existant en vertu des lois chypriotes, ayant son siège social au Chrysorroiyatissis et Kolokotroni, 3040, Limassol, Chypre («Adama»);

et l'annulation subséquente de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze actions (27.594.375) d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune à un prix de rachat total de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (27.594.375€) et le paiement du prix de rachat à Magnat, Immoeast et Adama.

C. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin que l'article 5 se lise comme suit:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille un euros (31.001€) représenté par trente-et-un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un euros (1€) euros chacune.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société de trente-cinq millions trente-et-un mille euros (35.031.000€) à vingt-sept millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize euros (27.625.376€) par un montant de sept millions quatre cent cinq mille six cent vingt-quatre euros (7.405.624€), tel qu'indiqué à l'ordre du jour, par l'annulation de sept millions quatre cent cinq mille six cent vingt-quatre (7.405.624) actions d'une valeur nominale d'un euro (€1) par action, afin d'absorber les pertes subies par la Société au 31 décembre 2009 conformément à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés Commerciales (telle que modifiée).

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la réduction du nouveau capital social émis de la Société de vingt-sept millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize euros (27.625.376€) par un montant de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (27.594.375€) afin de le porter à trente-et-un mille et un euros (31.001€) par le rachat d'un total de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze actions (27.594.375) d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, des actions de Magnat, Immoeast et Adama, et d'approuver par la suite l'annulation de neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-cinq (9.198.125) actions détenues par Magnat, neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-cinq (9.198.125) actions détenues par Immoeast et neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-cinq (9.198.125) actions détenues par Adama d'une valeur nominale d'un euro chacune (1€) et à un prix de rachat total de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (27.594.375€). L'assemblée a décidé d'approuver le remboursement des vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze (27.594.375) actions et le paiement dudit prix de rachat à Magnat, Immoeast et Adama.

Troisième résolution

À la suite des réductions du capital social de la Société qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin que l'article 5 se lise comme suit:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-et-un mille un euros (31.001€) représenté par trente-et-un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un euros (1€) euros chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la réduction de son capital social sont estimés à € 1.000,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les membres du bureau signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M.Esteves, A.Hermelinski-Ayache, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2010. Relation: EAC/2010/7519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079486/181.

(100090570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

MSEOF Pascal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.947.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appear:

MSEOF Finance, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94618 and having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and

MSEOF Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94684 and having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

both here represented by Gaelle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies established on May 12, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of "MSEOF Pascal Lux S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108947, established pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, of June 24, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n°1208 of November 15, 2005 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of February 21, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n°1204 of June 21, 2006.

II. The Company's share capital is set at one hundred fifty-one thousand two hundred Euro (EUR 151.200,00) divided into one thousand five hundred twelve (1.512) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of eight hundred forty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 848.800,00) to raise it from its present amount of one hundred fifty-one thousand two hundred Euro (EUR 151.200,00) to one million Euro (EUR 1.000.000,00), by creation and issuance of eight thousand four hundred eighty-eight (8.488) new shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. MSEOF Holding S.à r.l., above mentioned, hereby renounces to exercise its preferential subscription right for the New Shares to the sole profit of MSEOF Finance, S.à r.l., prenamed.

Subscription - Payment

MSEOF Finance, S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each, for an aggregate amount of eight hundred forty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 848.800,00), by contribution in kind in the total amount of eight hundred forty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 848.800,00), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by MSEOF Finance, S.à r.l., prenamed, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of March 31, 2010 of the Company, certified 'true and correct';
- a contribution declaration of MSEOF Finance, S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

MSEOF Finance, S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than MSEOF Finance, S.à r.l., prenamed is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated May 12, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by ten thousand (10.000) shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each.”

VI. The shareholders acknowledge that pursuant to the above capital increase, the ten thousand (10.000) shares of the Company will be held, as follows:

- MSEOF Finance S.à r.l., prenamed, will hold nine thousand eight hundred seventy-five (9.875) shares of the Company, and
- MSEOF Holding S.à r.l., prenamed, will hold one hundred twenty-five (125) shares of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

MSEOF Finance, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94618 et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et

MSEOF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94684 et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg,

ici toutes les deux représentées par Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 12 mai 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «MSEOF Pascal Lux S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108947, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 24 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1208 en date du 15 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1204 en date du 21 juin 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante et un mille deux cents Euro (EUR 151.200,00) représenté par mille cinq cent douze (1.512) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent quarante-huit mille huit cents Euro (EUR 848.800,00) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante et un mille deux cents Euro (EUR 151.200,00) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00), par la création et l'émission de huit mille quatre cent quatre-vingt-

huit (8.488) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. MSEOF Holding S.à r.l., mentionné ci-dessus, renonce à l'exercice de son droit préférentiel de souscription aux Nouvelles Parts Sociales en faveur de MSEOF Finance, S.à r.l., prénommée.

Souscription - Libération

MSEOF Finance, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune, pour un montant total de huit cent quarante-huit mille huit cents Euro (EUR 848.800,00), par apport en nature d'un montant total de huit cent quarante-huit mille huit cents Euro (EUR 848.800,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par MSEOF Finance, S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 mars 2010 de la Société, certifié «sincère et véritable»;
- une déclaration d'apport de MSEOF Finance, S.à r.l., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

MSEOF Finance, S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que MSEOF Finance, S.à r.l., prénommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 12 mai 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.»

VI. Les associés reconnaissent qu'à la suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les dix mille (10.000) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- MSEOF Finance S.à r.l., prénommée, détient neuf mille huit cent soixante-quinze (9.875) parts sociales de la Société, et
- MSEOF Holding S.à r.l., prénommée, détient cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. BERNARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22067. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010079547/161.

(100090398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Grossfeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 75.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077422/10.

(100087679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Opus Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.249.862,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.191.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

CEP II Starck S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.535,

Advent Steel S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.231,

hereby represented by Ms Joanna Plichta, employee, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of two proxies given in April 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholders, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name "Opus Investment 2 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.191, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 1, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1533 dated August 1, 2009, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 356 dated February 18, 2010.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-four million four hundred eightyseven thousand two hundred twenty-four Euro (€ 24,487,224.-) represented by twenty-four million four hundred eighty-seven thousand two hundred twenty-four (24,487,224) shares of one Euro (€ 1.-) each.

III. The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by an amount of twelve million two hundred thirty-seven thousand three hundred sixty-two Euro (€ 12,237,362.-) to bring it from its present amount of twenty-four million four hundred eighty-seven thousand two hundred twenty-four Euro (€ 24,487,224.-) to twelve million two hundred forty-nine thousand eight hundred sixty-two Euro (€ 12,249,862.-) by redemption and subsequent cancellation of twelve million two hundred thirty-seven thousand three hundred sixty-two (12,237,362) shares, all with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

Intervention - Redemption

The shareholders resolve to redeem and cancel the shares as follows:

- six million one hundred eighteen thousand six hundred eighty-one (6,118,681) shares held by CEP II Starck S.à r.l. at their nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

- six million one hundred eighteen thousand six hundred eighty-one (6,118,681) shares held by Advent Steel S.à r.l. at their nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The evidence of the existence and value of such redemption has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Ms Joanna Plichta, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the transaction described above, expressly agree with the descriptions of the transaction, with their valuation, and confirm the validity of the redemption.

IV. Following the capital decrease, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Company's bylaws, so it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at twelve million two hundred forty-nine thousand eight hundred sixty-two Euro (€ 12,249,862.-) represented by twelve million two hundred forty-nine thousand eight hundred sixty-two (12,249,862) shares of one Euro (€ 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand Euro. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CEP II Starck S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.535,

Advent Steel S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.231, ici représentées par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, ayant adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de deux procurations données en avril 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination “Opus Investment 2 S.à r.l.” (la «Société»), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.191, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1533 le 1 août 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 356 le 18 février 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt quatre million quatre cent quatre vingt sept mille deux cent vingt quatre Euro (EUR 24,487,224.-) représenté par vingt quatre million quatre cent quatre vingt sept mille deux cent vingt quatre (24,487,224) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

III. Les associées décident de réduire le capital de la Société d'un montant de douze millions deux cents trente sept mille trois cents soixante deux Euro (€ 12,237,362.-) pour le porter de son montant actuel de vingt quatre million quatre cent quatre vingt sept mille deux cent vingt quatre Euro (EUR 24,487,224.-) à douze millions deux cents quarante neuf mille huit cents soixante deux Euro (€ 12,249,862.-) par le rachat et annulation subséquente de douze millions deux cents trente sept mille trois cents soixante deux Euro (€ 12,237,362.-) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

Intervention - Réduction

Les associés décident de réduire et annuler les parts sociales comme suit:

- six million cent dix huit mille six cents quatre vingt (6,118,681) parts sociales détenues par CEP II Starck S.à r.l. à leur valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

- six million cent dix huit mille six cents quatre vingt (6,118,681) parts sociales détenues par Advent Steel S.à r.l. à leur valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune. La justification de l'existence et du montant du transfert a été rapportée au notaire instrumentant.

Intervention de la gérance Sont alors intervenus les gérants de la société, ici représentés par Mademoiselle Joanna Plichta, prénommée, demandent au notaire d'acter comme suit: reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la société, en raison de la transaction décrite ci-dessus, marquent expressément leur accord sur la description de la transaction, sur son évaluation, et confirment la validité de rachat.

IV. Suite à la réduction de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze millions deux cents quarante neuf mille huit cents soixante deux Euro (€ 12,249,862.-) représenté par douze millions deux cents quarante neuf mille huit cents soixante deux (12,249,862) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente réunion des associés sont évaluées à environ quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate ainsi qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. PLICHTA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23426. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010079566/124.

(100090218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

LFPE S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.398.

In the year two thousand and ten, on the ninth of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of LFPE S.C.A. SICAR, a private partnership company "société en commandite par actions" qualifying as an investment company in risk capital under the law of 15 June 2004 as amended, with a variable share capital, duly incorporated by a deed of the notary Me Joëlle Baden, a public notary residing in Luxembourg, dated March 9, 2007 with registered number B 125398 and published in the Trade and Companies Register (the "Mémorial") on March 30, 2007.

The General Meeting is opened 11 a.m. under the chairmanship of Mr. Gilles Etrillard, residing professionally in Paris.

The Chairman designates as secretary Mr. Jérôme Ballardur, residing professionally in Paris.

The General Meeting elected as scrutineer, Mrs. Fabienne Moreau, residing professionally in Luxembourg all present and agreed.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requested-the notary to state that:

I. the agenda of the General Meeting is the following:

Agenda:

A. The valuation of the assets of a SICAR at "Fair Value" has always been the intention of the Luxembourg legislator and was required in practice by the CSSF. The original SICAR law dated 15 June 2004 referred to the "foreseeable sales price estimated in good faith" which is not as clear-cut as the term "Fair Value". The amended SICAR law now refers to "Fair Value". As a consequence, the articles of incorporation of the SICAR need to be updated to amend the wording of Article 12 of the Articles of Incorporation of the SICAR in order to reflect the provisions of the amended SICAR Law:

B. Miscellaneous

II. the names of the shareholders present at the meeting or represented by proxy, the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting, will remain attached to the present document and registered therewith.

The proxies of the shareholders represented shall remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons.

III. pursuant to the attendance list, out of one (1) General Partner Share and one hundred and forty-eight nine hundred eighteen Ordinary Shares and a fraction of zero point one thousand eight hundred and eighty of an Ordinary Share (148,918.1880) in issue, one (1) General Partner Share and 101,445.23 Ordinary Shares are present or represented at the General Meeting.

IV.- pursuant to Articles 67-1 and 103 of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies, as amended and Article 19 of the Articles of Incorporation, resolutions for items A. and B. of the agenda have to be passed with (i) a quorum of fifty (50) percent of the share capital, (ii) the approval of a majority vote of at least two-thirds (2/3) of the share capital present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner;

V.- all the shares being registered shares, a convening notice has been sent by registered mail on May 26, 2010 to all shareholders on the shareholders' register at their address as it appears on such register;

VI.- the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After duly considering the item of the agenda, the General Meeting took unanimously the following resolutions:

First and Unique resolution:

The General Meeting decides to amend the articles of incorporation of the SICAR as follows, in order to reflect, in particular, the amendment of Article 12 of the articles of incorporation of the SICAR as follows:

Art. 12. Determination of the Net Asset Value. The value of the Company shall be determined as follows:

(1) units or shares of undertakings for collective investment will be valued on the basis of the nearest available net asset value to the Company's Valuation Date, unless the General Partner considers that such price is not representative, then the relevant assets of the Company shall be determined by the General Partner on the basis of their fair value;

(2) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(3) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its fair value;

(4) investments in private equity securities other than the securities mentioned above shall be valued according to the following principles: (i) the General Partner shall take into account the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA), and (ii) in absence of unusual circumstances, valuation of unquoted companies shall be reviewed on each Valuation Date;

(5) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the basis of their fair value.

Other fair valuation methods may be used if the General Partner considers that another method better reflects the value of the assets if circumstances and market conditions so warrant and provided that such other methods aim at a valuation of the assets on the basis of their fair value.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de juin,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

Il s'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée Générale") de LFPE S.C.A., SICAR (la "SICAR"), une société en commandite par actions ayant son siège social à Luxembourg, qualifiée de société d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, avec un capital variable, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxem-

bourg, daté du 9 mars 2007, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125398 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 30 mars 2007.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Mr. Gilles Etrillard, résidant professionnellement à Paris

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Jérôme Balladur, résidant professionnellement à Paris.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Madame Fabienne Moreau, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

A. L'intention du législateur Luxembourgeois a toujours été d'évaluer les actifs d'une SICAR "à sa juste valeur" et été requise en pratique par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La loi sur les SICAR datée du 15 juin 2004 se réfère aux "prix de vente raisonnablement prévisibles, estimés avec prudence et bonne foi", ce qui ne correspond pas tout à fait au principe de "Juste Valeur". La loi modifiée sur les SICAR se réfère maintenant au principe de "Juste Valeur". Par conséquent, les statuts de la SICAR doivent être modifiés pour changer les termes de l'article 12 des statuts de la SICAR afin de refléter les nouvelles provisions de la loi SICAR telle que modifiée.

B. Divers

II. le nom des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'Actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été signées "ne varietur" par les comparants;

III. d'après la liste de présence, sur l'unique (1) Action d'Associé Gérant Commandité et les cent quarante huit mille neuf cent dix-huit Actions Ordinaires et une fraction de zéro virgule mille huit cent quatre-vingt d'Action Ordinaire (148.918,1880) émises, l'unique (1) Action d'Associé Gérant Commandité et 101.445,23 Actions Ordinaires sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale;

IV. conformément aux articles 67-1 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et l'article 19 des statuts de la SICAR, les décisions pour les points A et B de l'ordre du jour doivent être prises avec (i) un quorum de cinquante (50) pourcent du capital social, (ii) le vote favorable d'au moins les deux-tiers (2/3) du capital social présent ou représenté à l'Assemblée Générale et (iii) l'accord de l'associé gérant commandité;

V. toute les actions étant nominatives, une convocation a été envoyée à chaque actionnaire de la SICAR en date du 26 mai 2010;

VI. la présente Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

L'Assemblée Générale extraordinaire, a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première et Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la SICAR comme suit, afin de refléter en particulier, la modification de l'article 12 des statuts de la SICAR, comme suit:

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

(1) les parts ou actions des organismes de placement collectif seront évaluées sur la base de la valeur nette d'inventaire disponible la plus proche du Jour d'Evaluation de la Société, à moins que l'Associé Commandité considère qu'un tel prix ne soit pas représentatif, auquel cas les avoirs concernés de la Société seront déterminés par l'Associé Commandité sur la base de leurs prix de ventes raisonnablement prévisibles, estimés sur la base de leur juste valeur;

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; auquel cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur valeur de réalisation prévisible que l'Associé Commandité estimera sur la base de sa juste valeur;

(4) les investissements dans des valeurs de private equity, autres que les valeurs mentionnées ci-dessous, seront évalués conformément aux principes suivants: (i) l'Associé Commandité prendra en considération les directives et principes relatifs à l'évaluation des sociétés en portefeuille établis par l'Association Européenne du Capital Risque (AECR), et (ii) en l'absence de circonstances inhabituelles, l'évaluation des sociétés non cotées sera revue à chaque Jour d'Evaluation;

(5) la valeur de tout autre actif de la Société est déterminée sur base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, ces actifs seront évalués sur la base du prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé sur la base de sa juste valeur par l'Associé Commandité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. ETRILLARD, J. BALLADUR, F. MOREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26644. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010080058/155.

(100090363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Vespucci International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 4.911.800,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.815.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 17 juin 2010

Il résulte de la dissolution, en date du 17 juin 2010, de la société Vespucci Investments Subsidiary Corporation, associé unique de la Société que toutes les parts sociales de la Société ont été transférées à la société Vespucci Investments S.à r.l. (en liquidation) ayant son siège social au 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.382.

Par suite du transfert susmentionné, Vespucci Investments S.à r.l. (en liquidation) est devenu l'associé unique de la Société détenant l'entière des 491,180,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078899/20.

(100088503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Vespucci Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.525.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 23 décembre 2009

Il résulte de la dissolution, en date du 23 décembre 2009, de la société Vespucci Finance Corporation, associé unique de la Société que toutes les parts sociales de la Société ont été transférées à la société Vespucci (Holdings) LLP ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro OC332146 auprès du "Companies House".

Par suite du transfert susmentionné, Vespucci (Holdings) LLP est devenu l'associé unique de la Société détenant l'entière des 18,000,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078900/20.

(100088475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Westhorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.034.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, tenue en date du 15 juin 2010 que:

Suite au décès de Monsieur René SCHMITTER, en qualité d'Administrateur de la société.

Est élu, en qualité d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra exceptionnellement en l'année 2010:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le mandat de l'Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra exceptionnellement en l'année 2010.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010078906/20.

(100088501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Valbonne Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.378.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 12 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg en date du 12 mai 2010 que:

- Monsieur Timothy Duncan, né le 8 septembre 1959 à Singapour (Singapour), résidant au Street Ellerslie House, The Glade, KT20 6LL Kingswood (Royaume-Uni), a été nommé président du conseil d'administration de la Société suivant les dispositions de l'article 9 des statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016; et

- Monsieur Ronny Dillen, né le 21 février 1969 à Koersel (Belgique), résidant au 25, Street Beerzelphein, 2580 Beerzel (Belgique) a été nommé délégué à la gestion journalière suivant les dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078898/22.

(100088479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Kapinvest Europe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.653.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 21 juin 2010

1) M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4) M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5) M. Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010078154/22.

(100089299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Luxnine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.565.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juin 2010

L'assemblée générale, après lecture de la lettre de démission de Madame Emanuela Corvasce, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, décide d'accepter sa démission de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Castaldo, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

L'assemblée appelle aux fonctions de président Monsieur Giovanni Spasiano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010078158/20.

(100089310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Bilbow SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.964.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the second day of June.

Before Us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the company "BILBOW S.A.", with registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 135964, incorporated on January 14th, 2008 by deed of the undersigned notary, then residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 555 of March 5th, 2008

The Meeting is presided by Ms. Diana HOFFMANN, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Paul WEILER, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Nadine GLOESENER, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of "BILBOW S.A." ("The Company"), (the «Company»).
- that the capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euros (31.000.-EUR), represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1 EUR) each, fully paid in.
- that the shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased and to act as liquidator of the Company;
- that being sole owner of the shares and liquidator of the Company, he declares:
 - that all assets have been realized and/or that all assets will become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company shall be taken over by the Shareholder and/or that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;
- that the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled;
- that the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2009 and the balance sheet as at the dissolution of the Company at the date hereof.
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le deux juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BILBOW S.A.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 135964, constituée en date du 14 janvier 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 555 du 5 mars 2008.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Diana HOFFMANN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mme Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "BILBOW S.A.", («La Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) parts avec un valeur nominale de un euro (1 EUR), entièrement libérées;
- que l'actionnaire a décidé de dissoudre et de liquider la Société celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société;
- qu' agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
- que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers seront en charge par l'actionnaire et/ou que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que le registre des actionnaires de la Société a été annulé;
- que l'actionnaire unique approuve les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2009 ainsi que la balance à la date de la dissolution de la Société;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HOFFMANN; P. WEILER; N. GLOESENER; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25398. Reçu 75.-€ (soixante quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078003/111.

(100089900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Varaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 149.985.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 15 juin 2010.

Monsieur Jean-Louis Klein, gérant de sociétés, né le 08 mai 1946, à Haguenau (France), demeurant au 12, rue de Wangenbourg F-67000 Strasbourg, est nommé Président du Conseil d'Administration et il est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Certifié sincère et conforme
Pour VARAVAL S.A.
Société anonyme
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2010077581/16.

(100087842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.